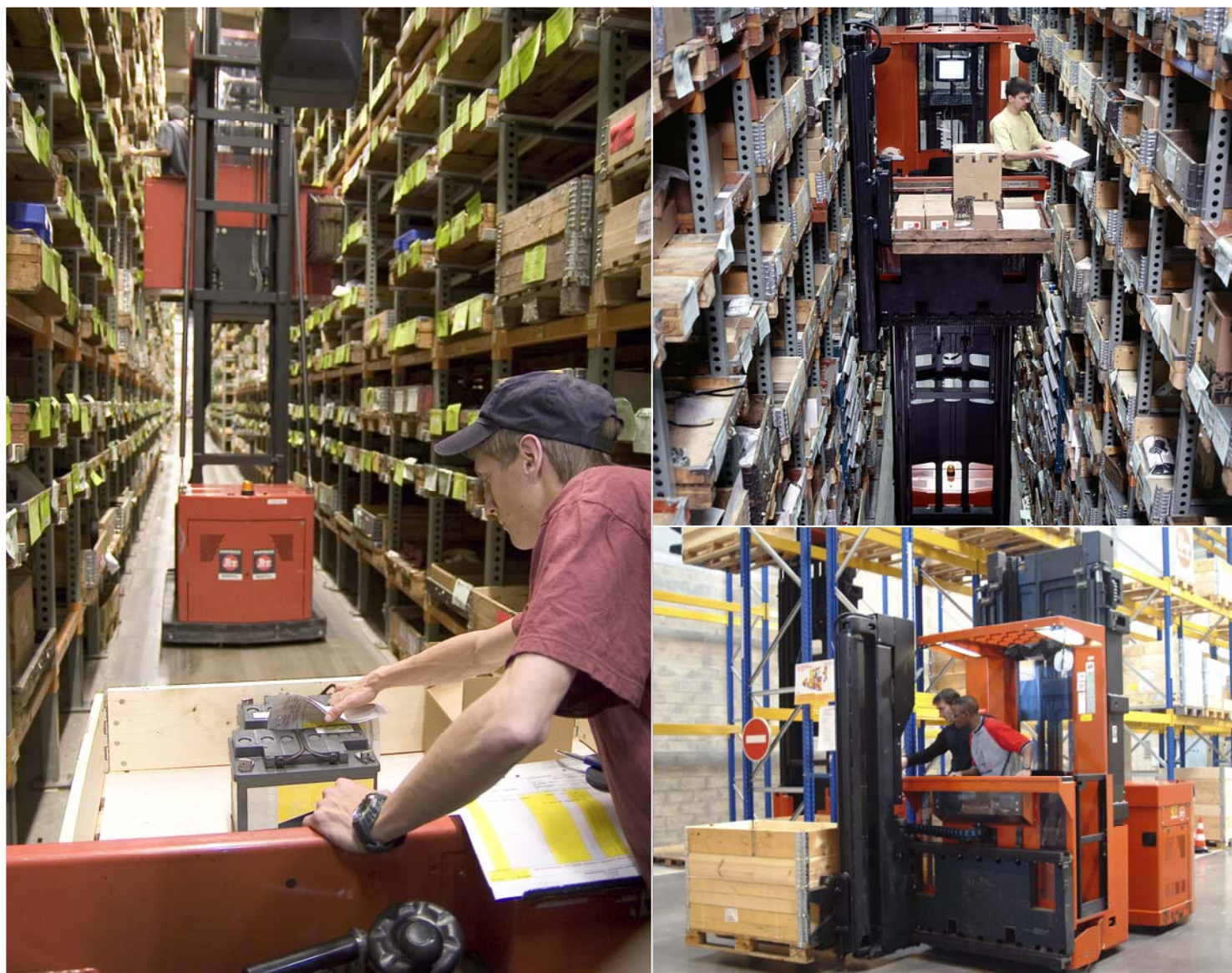


Formation à la conduite

1 à 2
jours

Formation spécifique sur
chariots pour allées étroites

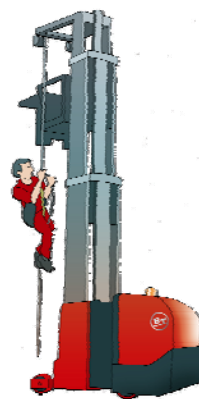


Formation caristes

Formation spécifique sur chariots pour allées étroites

Le métier de cariste est soumis par le code du travail à :

Une autorisation de conduite (décret N° R4323-56) est délivrée après examen médical d'aptitude, contrôle des connaissances et du savoir-faire du conducteur de « chariots automoteurs de manutention à conducteur porté » et une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. La formation doit être « réactualisée chaque fois que nécessaire ».



En option :

Formation à la descente en rappel pour les chariots à nacelle élevable.

Objectif :

- Former des personnes de l'entreprise à la conduite des chariots pour allées étroites : chariots bi et tridirectionnels, préparateurs de commandes à nacelle et chariots combis.
- Etre capable d'utiliser en toute sécurité le ou les chariots élévateurs de manière productive.

Personnes concernées et pré-requis :

Toute personne amenée à conduire des chariots pour allées étroites.

Pédagogie :

Formation en salle (exposés, questions et exercices) et apprentissage de la conduite sur les types de chariots concernés. Toutes les catégories de machines sont possibles.

Effectif maximal : 4 personnes



Programme :

Formation théorique (2 heures) :

- Description du ou des appareils ;
- Fonction des différents organes ;
- Les types d'accidents ;
- L'analyse des risques ;
- Les règles de sécurité ;
- La prise, le déplacement et la pose de charge.

Formation pratique (de 5 à 12 heures*) :

- Les vérifications à effectuer à chaque prise de poste ;
- Prise en main ;
- Conduite avec mises en situation réelles ;
- Conduite à vide et en charge sur circuits balisés ;
- Contrôle des connaissances et du savoir-faire.

La formation est assurée sur site client ou sur notre site de formation de Bussy Saint Georges (77)

* 5 heures pour les caristes possédant le CACES® R389, catégorie 5 et 12 heures pour les caristes non détenteurs du CACES® R389 catégorie 5

Validation de la formation :

Après examen, le formateur donne son avis sur la délivrance ou non d'une autorisation de conduite. Celle-ci sera ensuite émise par la société utilisatrice avec l'**attestation de formation** fournie par BT.

BT France — Formation caristes
4 avenue de l'Europe
Bussy Saint Georges
77607 MARNE LA VALLEE CEDEX 3
Téléphone : 01.64.77.85.00
Télécopie : 01.64.77.85.08
info@bt-france.com



Système CACES® N°
2 174 688—RR048



www.bt-forklifts.fr